

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-226/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-226/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

6 février 1974

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro

25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et le Cercle de Tadjourah est interdit pendant cinq ans à Ali Roufa Ali, né vers 1927 à Tadjourah (T.F.A.L), condamné le 1^{er} juillet 1971 par le tribunal correctionnel de Djibouti à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, écroué le 28 janvier 1971, pour incendie de bateau, libérable le 28 janvier 1974.